



Soulevre en Bocage Le Mag'



TOUT
NATURELLEMENT

**BULLETIN
MUNICIPAL**

N°14 - JUILLET 2023

SOMMAIRE

Edito du maire p.3

Environnement p.4

LES HAIES BOCAGÈRES
LE BOIS DE BURES-LES-MONTS
LE PROGRAMME RIVIÈRE
LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES
AU JARDIN

Budget 2023 p.10

Travaux p.11

Urbanisme p.12

Evènements p.14

En pratique p.16

Aux écoles p.18

Prévention p.19

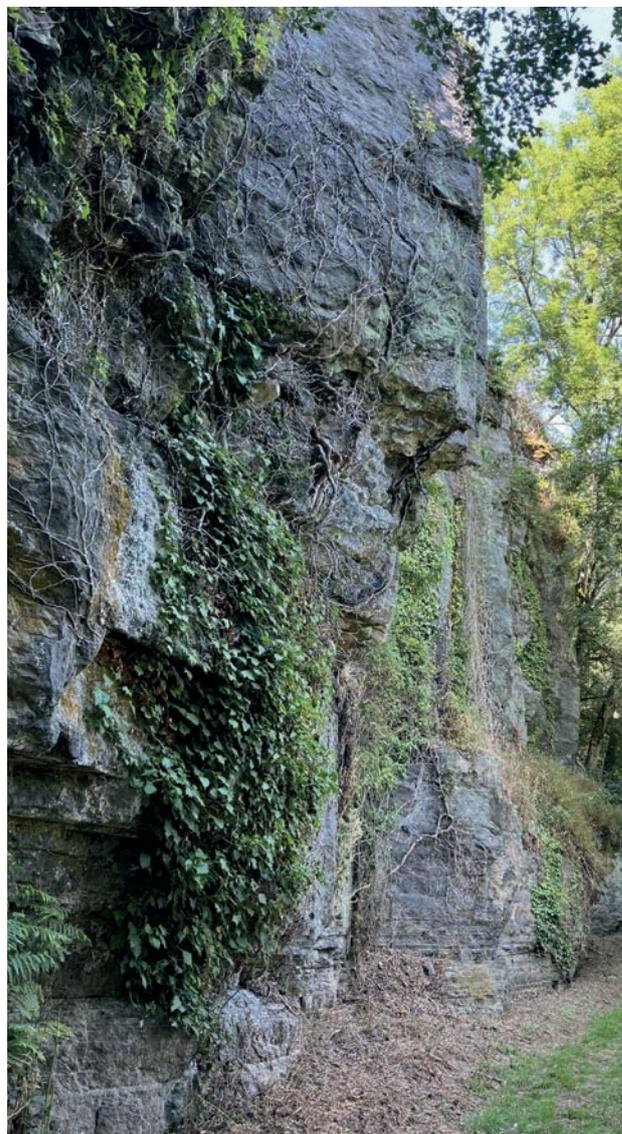
100 ans en 2023 p.20

Programme culturel p.21

Relai petite enfance p.22

CCAS p.23

OPAH p.24



*Au détour de la "Rando des haras" entre
Malloué et Bures les Monts*



**Mairie de
Soulevre en Bocage**

Du Lundi au Vendredi
9h - 12h et 14h à 17h
02 31 69 58 58

accueil@soulevreenbocage.fr

Edition juillet 2023 - Crédits photos : Soulevre en Bocage - Pixabay - les associations - Toute reproduction interdite
- Maire : Alain Declomesnil - Direction générale des services : Jérôme Lecharpentier - Rédaction/Conception
graphique : Stéphanie Renard - Ont collaboré à ce numéro : La commission communication - Les communes
délégues - les services de Soulevre en Bocage - les associations. Edité par Soulevre en Bocage - Impression :
Viréoverso - Tirage : 4565 ex : ISSN : 2724-9654



Alain DECLOMESNIL
Maire

Nous sommes au mois de juillet, les cours de récréation des écoles maternelles et primaires, et du collège sont silencieuses.

Les lycéens et les étudiants sont de retour, pour certains, dans leur village pour quelques semaines.

Mais au fait, combien compte-t-on d'élèves au total sur Souleuvre en Bocage ?

- Environ 800 au total dans les 5 écoles communales
- Quelques 380 au collège
- Une centaine de lycéens
- et peut-être une centaine d'étudiants

Je me demande souvent ce que deviennent tous ces jeunes après leurs études.

Si je regarde autour de moi, un tout petit pourcentage d'entre eux réside et travaille sur notre territoire.

Il y a un côté positif, toutes celles et ceux qui ont fait leur vie quelque part en France ou à l'étranger participent au rayonnement du bocage virois là où ils sont !

Par ailleurs, celles et ceux qui ont choisi, par attachement de "rester au pays "sont peu nombreux et le nombre de nouveaux arrivants ne compense pas les départs.

Je souhaiterais connaître les raisons de cette migration.

Je m'adresse à vous les jeunes.

Si vous avez quelques minutes cet été, prenez le temps de nous écrire et expliquez-nous quelles sont les motivations de vos choix (accueil@souleuvreinbocage.fr).

Après analyse de vos courriers, peut-être que nous pourrions, au niveau de la commune ou de la communauté de communes, mettre en œuvre des politiques qui pourraient changer l'image de notre territoire.

Et si vous le souhaitez au cours de l'été 2024, accepteriez-vous d'être salarié pendant quelques semaines, au service de la collectivité dans le cadre de l'entretien des espaces verts, de l'animation du centre de loisirs, ou d'être des ambassadeurs du tri sélectif...?

Je vous souhaite à vous les jeunes, mais également à vos parents et grand-parents, un bel été.

LES HAIES BOCAGÈRES

Aujourd'hui, avec les programmes de l'ancienne Communauté de communes, un cumul de 126 000 arbustes et arbres ont été plantés depuis 2003.

L'hiver prochain marquera la 20^{ème} opération. Cela représente 1100 dossiers pour 450 bénéficiaires (1/3 d'agriculteurs pour les 2/3 du linéaire planté).

Les conditions d'éligibilité :

- ouvert à tous,
- linéaire minimum de 250m,
- hors zones urbaines et urbanisables au sens du PLU.

Les étapes d'une campagne de plantation :

- contactez le service à la mairie de Souleuvre en Bocage au 02.31.69.58.58
- rendez-vous sur place pour étudier votre demande,
- montage du projet,
- finalisation du dossier pendant l'été,
- sélection des demandes par la commission en septembre,
- délibération sur les projets validés en commission,
- lancement d'un appel d'offres pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux.



L'objectif est de débiter les travaux en janvier de l'année suivante, selon la météo et la disponibilité des fournitures.

A l'automne suivant la plantation, vous êtes conviés à un rendez-vous d'information sur la taille des haies.

Le financement :

Votre projet est financé à 70% par le Département, et 30% par la commune. C'est donc gratuit pour le demandeur dans la limite des matériaux qui vous sont proposés.

Le budget annuel d'une campagne se situe entre 30 000 et 40 000 € selon les années.

Les plus belles opérations ont lieu lors de reprises d'exploitations avec une restructuration parcellaire, souvent liée à un changement de gestion et accompagnée de mise en herbage des parcelles de labour proches de l'exploitation. Les principaux objectifs des bénéficiaires sont de créer ou recréer

des séparations physiques entre les parcelles, abriter le bétail des aléas climatiques (chaleur, vent, pluie), anticiper les futurs besoins en bois de chauffage, apporter plus de biodiversité, réduire les ruissellements et limiter l'érosion hydrique et éolienne.

TÉMOIGNAGES,

Ils ont bénéficié du programme "haies bocagères" 2016-2017



A gauche, Jean-Marie RENAULT, agriculteur à Carville, devant une haie plantée en 2017.

Jean-Marie RENAULT, éleveur à Carville en agriculture conventionnelle (115 vaches et 165 ha), a planté plusieurs sections de haies dont une en 2017.

Pourquoi avez-vous demandé la plantation d'une haie bocagère ?

"Pour plusieurs raisons, nous répond Jean-Marie Renault. J'ai bénéficié du programme dans le cadre d'une redéfinition du périmètre parcellaire. Comme il me tenait à cœur de préserver l'identité du bocage, j'ai souhaité séparer la partie en culture de la partie non mécanisable par une haie. Cette nouvelle haie permettra également de réduire les ruissellements d'eau, en causant assez peu d'ombrage aux cultures du fait de son orientation. Je me souviens d'un ophtalmologiste qui m'avait dit qu'il fallait regarder du vert pour préserver sa vue, alors gardons du vert dans le bocage sinon il faut habiter dans les plaines" dit-il en admirant le paysage.

Quelles contraintes rencontrez-vous ?

"Aujourd'hui, le souci est que la réglementation nous impose de ne plus tailler les haies pour les entretenir entre le 16 mars et le 15 août pour préserver la nidification, sous peine d'amende. Nous avons perdu un mois pour nous organiser, nous et les entreprises d'élagage.

Par conséquent, à mon avis, à long terme, les haies qui seront coupées ne seront pas toutes remplacées, c'est dommage."

Seriez-vous prêts à continuer la plantation ?

"Oui je pense, si les contraintes administratives ne se durcissent pas, et tant que le programme est bien réfléchi. Les végétaux ont bien poussé et permettent maintenant de séparer les cultures du vallon, des voisins et de la route. Les haies protègent nos champs des vents dominants, cela ne peut être que bénéfique.

Janick LEVAVASSEUR, éleveur de Guilberville à la retraite. Propriétaire de parcelles à Mont-Bertrand exploitées par son fils, (EARL avec un salarié, 90 vaches). L'exploitation abandonne la culture du maïs vers un fourrage d'herbe pour réduire le coût des intrants.

Quelle a été la raison de faire appel à l'opération de plantation ?

"Le programme nous a permis d'effectuer des plantations de haies autour de nos champs de culture en 2017. Il est important pour nous de planter des arbres qui pourront être coupés dans le futur. Les arbres qui sont aujourd'hui exploités ont tous été plantés et entretenus par nos aïeux. Nous avons constaté beaucoup de destructions au fil des ans, il est important de les compenser pour maintenir le bocage."

Quels avantages espérez-vous pour vos parcelles ?

"Les végétaux ont bien poussé et permettent maintenant de séparer les cultures du vallon, des voisins et de la route. Les haies protègent nos champs des vents dominants, cela ne peut être que bénéfique. De plus, elles apporteront du bois dans les années à venir."



Janick LEVAVASSEUR, agriculteur à Mont-Bertrand

Quels points négatifs voyez-vous par rapport aux plantations ?

"La présence de la route et d'un fil téléphonique nous a contraint à planter une haie basse sans arbre sur une partie du projet. J'aurai préféré avoir des arbres partout mais il faut s'adapter aux contraintes. Les entretiens sont à prévoir mais ils restent pour le moment restreints. Comme les champs sont destinés à la fauche d'herbe, les branches sont peu gênantes. Lorsque ce sera nécessaire, nous ferons intervenir un lamier pour effectuer une coupe franche des branches."



Lucie GILLES,
agricultrice à Montchauvet.

Lucie GILLES et Colin GEORGES sont producteurs à Montchauvet depuis 10 ans en agriculture bio (90 vaches laitières, 60 brebis allaitantes sur 180 ha). La production est uniquement basée sur le pâturage. 100 ha sont en accès direct depuis la ferme. Les parcelles les plus éloignées sont à moins de 3 kms.

Quelles ont été vos motivations pour intégrer des haies sur vos parcelles ?

"La toute 1^{ère} raison de l'implantation d'une haie en agriculture "bio" est de protéger nos vaches du vent, de leur procurer de l'ombre et de les nourrir, explique Lucie GILLES. Lorsque nous sommes arrivés, les parcelles étaient grandes et nous avons voulu les recalibrer pour permettre une rotation des pâtures. Grâce à ces haies, nous redonnons un visage typiquement bocain à notre territoire."

Qu'est-ce qui vous différencie d'un autre système d'exploitation ?

"Nous sommes plus en adéquation avec le cycle de la nature. Notre GAEC fait partie du réseau de l'agence normande de la biodiversité et du développement durable qui déploie les trames vertes et bleues."

Quel est votre objectif au travers de ce réseau ?

"En créant ces nouvelles trames vertes et bleues, nous réintégrons la biodiversité sur notre exploitation. Nous ne craignons pas les renards ni les buses. Ces prédateurs font partie du système naturel de nos prairies en mangeant les mulots. Comme nous n'utilisons pas de pesticides ni d'engrais, insectes, vers de terre et oiseaux ont réinvesti les lieux et font leur part de travail."

Vous avez fait le choix du "bio", quelle est votre conviction ?

"Nous sommes devenus "bio", car nous sommes convaincus d'avoir un rôle envers la société comme lui fournir de l'eau propre. Grâce aux haies, l'eau est stabilisée dans nos sols et filtrée. Elle part ainsi dans les nappes et ne pollue pas les cours d'eau."

Diriez-vous que les haies représentent une contrainte ?

"oui et non. Car d'un côté, pour les entretenir, elles nécessitent un équipement adéquat, nous nous sommes équipés d'un sécateur agricole, en plus du broyeur,



pour privilégier les coupes franches. Sur notre exploitation, les haies représentent environ un linéaire de 30 kms. Cela occupe un mi-temps.

De l'autre, nous sommes des passionnés. Nous utilisons la technique du plessage que nous réalisons nous-mêmes pour édifier des clôtures naturelles.

A partir de septembre, nous entretenons nos haies, nous laissons les branchages au sol fournis de feuilles pour que les vaches s'en nourrissent. C'est un autre apport en minéraux."

Continuerez-vous ce déploiement des haies ?

"En fait, nous n'arrêtons jamais. Tous les ans, nous récupérons des jeunes plants à l'intérieur de nos haies existantes que nous replantons sur nos nouveaux tracés.

Nous avons déjà bénéficié plusieurs fois du programme des haies bocagères et nous sommes convaincus du bien-fondé de cette action pour un territoire rural comme le nôtre."

LE BOIS DE BURES-LES-MONTS

Le Bois de Bures est sous le statut du Régime Forestier acté par arrêté préfectoral en date du 20 mars 2019. Par ce statut, la commune a l'obligation de gérer au mieux le bois et bénéficie de l'expertise de l'Office National des Forêts. Ainsi, un programme d'aménagement de 20 ans a été édité par ces derniers, dans lequel nous retrouvons un état des lieux et des préconisations d'interventions (coupes, plantations, entretiens, ...)

La surface du bois est de 72ha divisée en deux parties.

La partie Sud, de 30ha, est composée de terrains très pentus non gérables. Seules des opérations de sécurisation seront envisagées, l'évolution de la végétation sera laissée libre ce qui contribuera à la richesse écologique et paysagère du site. Ces parcelles surplombent la vallée de la Vire.

Avec 42ha, la partie Nord est composée de peuplements existants et de grandes zones découvertes laissées aux fougères. Cette partie fait donc l'objet d'aménagements qui permettront une exploitation du bois dans les années futures. Aujourd'hui, ce site n'est connu que des locaux mais la plantation et la création de chemins augmenteront la fréquentation du site.

Cet hiver, 10 000 arbres ont été plantés afin de combler les zones découvertes. Ils sont répartis sur 8 îlots dont un majeur de 4 ha.

Cette dernière a été engrillagée afin de protéger les jeunes sujets des chevreuils. Les autres bénéficient de protections individuelles (gainés ou répulsifs). Deux essences majoritaires ont été plantées, du chêne rouvre et du pin sylvestre. Celles-ci devraient s'accommoder de l'augmentation des températures et de la diminution de la pluviométrie. Afin d'augmenter la biodiversité du site, d'autres essences ont été plantées comme du bouleau blanc, de l'alisier torminal, du charme commun et du tilleul des bois.

Le coût de l'aménagement est de 45 000 €HT soutenu par l'État dans le cadre d'un plan de relance avec une subvention de 29 000 €.

Pour les prochaines années, les actions prévues sont l'entretien des parcelles plantées, la plantation de petits îlots et la réalisation de coupes ponctuelles. Les frênes étant grandement menacés par la chalarose, ceux-ci feront l'objet d'une attention particulière et devront être coupés avant leur dépérissement.

Emmanuel MARIE, technicien environnement de la commune, Alain MAUDUIT, maire délégué de Bures les Monts échangent avec M. Raoul BLAISE, agent patrimonial de l'Office National des Forêts



parcelle en préparation



une parcelle plantée en protection individuelle



le pin sylvestre



le chêne rouvre

**VOUS AVEZ UN ENFANT NÉ EN 2022
ET VOUS ÊTES DOMICILIÉ À SOULEUVRE EN BOCAGE.
IL PEUT DEVENIR LE PARRAIN D'UN ARBRE !**

A l'occasion de l'inauguration des travaux de plantations des bois de Bures les Monts qui aura lieu le 23 septembre 2023 à 10h, nous souhaitons organiser une "fête de l'arbre" et vous proposer un action symbolique de parrainage entre votre enfant et un arbre.

6 Pour une inscription à ce projet ou pour tous renseignements merci de nous adresser un mail à communication@soulevreenbocage.fr

LE PROGRAMME RIVIÈRE

Les travaux de restauration de cours d'eau

Si vous vous promenez dans les chemins de randonnée, vous avez sûrement remarqué du changement.

L'Intercom de la Vire au Noireau poursuit ses travaux de restauration de la Vire et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre. Ce programme, d'une durée de 5 ans, a débuté en juin 2021.

Il doit permettre :

- D'entretenir la végétation des berges pour favoriser le bon écoulement de l'eau,
- De limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau en aménageant des clôtures et des abreuvoirs,
- De limiter la circulation des engins et des animaux dans la rivière en aménageant des passages,

Pour le début de l'année 2023, les travaux ont concerné la Petite Souleuvre entre St-Martin-des-Besaces et Le Tourneur ; ainsi que la Souleuvre du Pont d'Eloy jusqu'à Cathéolles entre Beny-Bocage et St-Pierre-Tarentaine. Pour la seconde partie de l'année 2023, des travaux sont prévus sur le Courbençon à Montamy ainsi que sur la Petite Souleuvre entre St-Denis-Maisoncelles et St-Martin-des-Besaces . Au total une dizaine de kilomètres de cours d'eau du bassin de la Souleuvre va être restaurée cette année sur le territoire de Souleuvre en Bocage.

Cet été, des travaux vont également concerner une portion

de la Vire d'une longueur de 5 kilomètres du Pont du Vieux Ménard jusqu'au Moulin Vert entre Campeaux, Ste-Marie-Laumont et St-Martin-Don. D'importants travaux de bucheronnage vont être réalisés pour restaurer les berges de la Vire entre le 15 août et le 15 septembre 2023.

Pour réaliser ces travaux, l'Intercom de la Vire au Noireau fait appel à 2 prestataires : l'association Rivières et Bocage de Vire (14) et l'entreprise LTP LOISEL de Brécey (50).

Ces travaux, basés sur le volontariat, sont réalisés en concertation avec les riverains des cours d'eau. Ils sont entièrement pris en charge par l'Intercom de la Vire au Noireau grâce à la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80% du montant des travaux).

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le service « Gestion des Milieux Aquatiques » de l'Intercom de la Vire au Noireau au 02.31.69.69.50 ou rivieres@vireaunoireau.fr .



A : Chantier de nettoyage de la végétation des berges sur la Souleuvre à St Pierre Tarentaine,
B : Chantier de nettoyage de la végétation des berges sur la Petite Souleuvre à St Martin des Besaces,
C : Mise en place d'une pompe de prairie, de clôtures et d'une passerelle sur la Petite Souleuvre à St Martin des Besaces,
D : Mise en place d'une passerelle installée sur le Roucamp entre le Tourneur et la Ferrière Harang,
E : Abreuvoir pour le bétail sur la Souleuvre,



LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES

La commune a lancé sa phase d'essai pour la végétalisation des cimetières afin de pallier l'interdiction des produits phytosanitaires.

Les essais ont été réalisés sur Bures-les-monts et Le-Bény-Bocage. St-Pierre-Tarentaine est prévu pour l'automne prochain.

La première phase a consisté à analyser le site pour savoir si une végétalisation était opportune sur l'ensemble de la surface. Ensuite, il a fallu vérifier que le matériel d'entretien était en adéquation avec les sites.

En matière de travaux, la matière en trop a été retirée, sable et surtout gravier blanc, en prenant soin de ne pas déstabiliser le sol, puis niveler le sol, semencer avec une variété spécifique pousse lente mais couvrante.

Un bilan sera dressé pour savoir si cette solution est la bonne, si l'aspect esthétique et fonctionnel est apprécié.

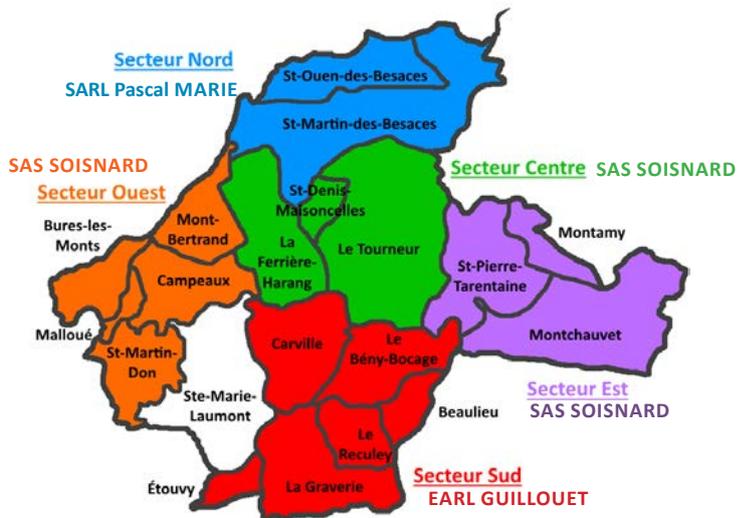


Chuuut, ça pousse !

ELLES ŒUVRERONT SUR LE TERRITOIRE

Marché de Fauchage 2023-2026

Huit entreprises avaient déposé une offre pour assurer l'entretien des accotements, fossés, talus, haies et dégagements de visibilité. Avec deux passages, au printemps et à l'automne. Les marchés ont été repensés sur 4 ans pour permettre une meilleure visibilité pour les entreprises et ainsi faciliter les investissements en matériel. La commune est divisée en 5 lots car le linéaire d'accotement est très important : 300 kms de routes et 44 kms de chemins pour un budget total de 99 596 € HT.



Marché de Dérasement/Curage 2023-2024

Trois offres ont été réceptionnées pour assurer le dérasement des accotements et le curage des fossés afin de permettre à l'eau de ruissellement de s'évacuer. Cette opération est généralement réalisée en deux phases. Une première en amont de travaux de voirie et la seconde pour les entretiens. La commune est divisée en deux lots et réalise environ 40 000 € de travaux soit 60 kms de dérasement et 7 kms de curage chaque année pour un budget total de 47 369 € HT.



Marché d'Élagage 2023-2026

Un lot unique auquel trois entreprises ont répondu pour réaliser l'élagage des haies au lamier le long des routes afin de dégager le gabarit routier, libérer les réseaux aériens et réduire l'ombrage de la chaussée. Les travaux sont réalisés en deux phases, régulièrement fusionnées car la période d'intervention est restreinte. Tout comme les dérasements, la commune engage un programme de préparation aux travaux de voirie et un programme d'entretien sur des tronçons ciblés. Elle dépense en moyenne 12 000 €/an pour 8 km de haies. Le marché a été attribué à l'entreprise Pascal MARIE pour un montant estimé à 10 999 € HT*.

* Le montant indiqué correspond à un estimatif établi sur la base d'un quantitatif prévisionnel communiqué par la commune aux entreprises. Le prix qui serait réellement payé à l'entreprise dépendra des quantités commandées chaque année à l'entreprise.

AU JARDIN OU COMMENT ADAPTER SON POTAGER À LA SÉCHERESSE ?

PAR SOLÈNE DHERMY,
animatrice de la maison de la nature et de la pierre sèche



Nous venons de vivre plusieurs années rapprochées de sécheresse et de grosses chaleurs estivales.

Il devient difficile de cultiver des légumes au potager sans développer les grands moyens : plusieurs cuves de stockage d'eau de pluie quand ce n'est pas tout simplement l'eau du réseau, réseau d'irrigation ou corvées quotidiennes d'arrosoirs...

Et si on faisait un pas de côté pour observer comment la nature s'en sort ?

Comparons le sol de notre potager avec un sol naturel.

Le sol naturel est toujours occupé, soit par de la végétation, soit par une litière de débris végétaux. Cette litière, si on l'observe, est grignotée, digérée, recyclée par les petits habitants du sol, en nourriture pour les plantes.

En revanche, le sol de notre potager est nu, totalement exposé à l'évaporation de l'eau et aux fortes températures qui font cuire les quelques petites bêtes du sol qui n'ont pas encore disparu faute de nourriture.

Une solution toute simple est de travailler son jardin avec les principes de la **PERMACULTURE** :

- **on couvre le sol** tout l'année par vingt centimètres de paillage végétal : foin, broyat de miscanthus, paille de lin, feuilles mortes, paille mélangée à de la tonte de pelouse...

- **on ne travaille plus le sol au motoculteur** : en consommant le paillage, ce sont les vers de terre, cloportes, myriapodes et compagnie qui vont aérer suffisamment le sol pour permettre l'installation des racines des légumes.

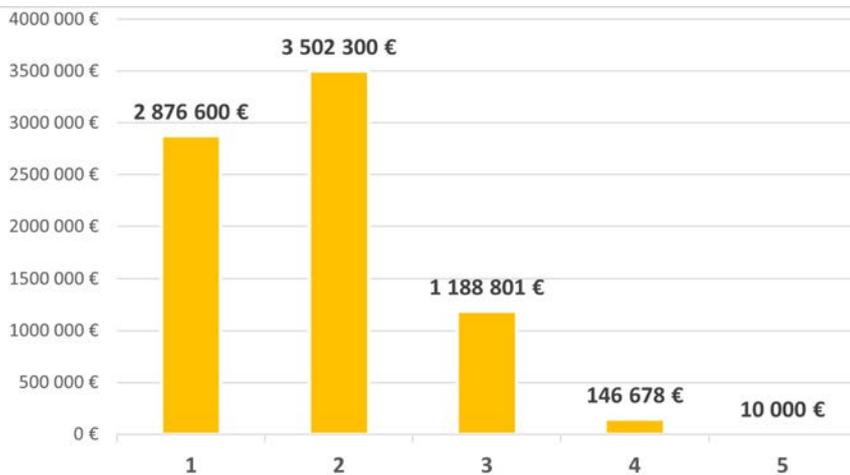
- **on n'apporte plus d'engrais** : ce sont les petites bêtes du sol qui vont le fabriquer au fur et à mesure en décomposant votre paillage.

Résultat, on enrichit le sol année après année en matière organique qui retient l'eau comme une éponge, la vie du sol améliore sa perméabilité à l'eau et à l'air, on n'a presque plus besoin d'arroser le potager!



Budgets 2023

Budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2023



Le budget 2023 a été voté le 6 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la commune. Ce budget a été établi avec la volonté :

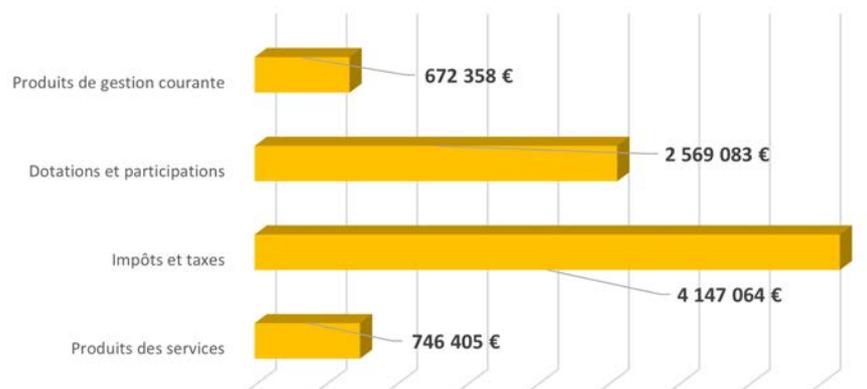
- **de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement à caractère général** qui semble inévitable dans un contexte de forte inflation et de crise énergétique tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- **de mobiliser des subventions** auprès du Département, de la Région, de

l'Etat et de l'Europe, chaque fois que possible ;

- **de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale** considérant la revalorisation des bases prévue par l'état à hauteur de 7,10 points dans un contexte économique qui impacte déjà fortement le pouvoir d'achat et la qualité de vie des français ;
- **de conserver une capacité d'autofinancement pour investir** dans des équipements et travaux de modernisation de notre patrimoine utiles à la population .

Budget prévisionnel des recettes de fonctionnement 2023



Les principaux projets d'investissement de l'année 2023

Médiathèque – Bibliothèques	7 500,00 €
Travaux routiers	1 601 700,00 €
Stades de football	104 500,00 €
Gymnase Bény-Bocage	12 000,00 €
Aménagement city-stades	20 000,00 €
Défense incendie	300 000,00 €
Accessibilité bâtiments	15 000,00 €
Salles des fêtes	983 000,00 €
Eglises & cimetières	562 400,00 €
Autres bâtiments publics	710 800,00 €
Groupes scolaires	1 866 500,00 €

Services Techniques	230 000,00 €
Equipement Siège & mairies	79 000,00 €
Recomposition bocagère	155 000,00 €
Aménagement urbains & paysagers	50 300,00 €
Site de la Souleuvre	120 000,00 €
Foire d'Etouvy	12 500,00 €
Effacement réseaux & Eclairage	60 000,00 €
Maison de services	235 000,00 €
Gymnase Saint Martin des Besaces	25 000,00 €
Gymnase de la Graverie	40 000,00 €
Maison médicale St-Matin des Besaces	65 000,00 €

Extension de la mairie de Soulevre en Bocage

Les travaux d'extension touchent à leur fin. Il ne reste plus qu'à obtenir l'aval de la commission de sécurité fin juillet. Les nouveaux locaux devraient être opérationnels à la rentrée de septembre.



Accompagnés d'une réorganisation interne, ces travaux vont permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les usagers de la Maison France Service ainsi que ses partenaires.

Défense extérieure contre l'incendie

Projet d'envergure, la défense contre l'incendie relève de la responsabilité du maire.

Un schéma communal, réalisé par un technicien de la commune, vient d'être finalisé. Il a été approuvé par le conseil municipal le 6 juillet 2023.

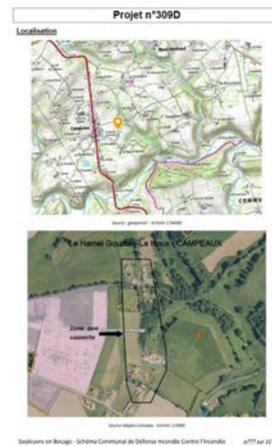
La démarche mise en place pour la réalisation du schéma a déterminé le bâti à couvrir (habitations, ERP, exploitations agricole, etc..) et les potentiels hydrauliques requis (30 m3/h, 60 m3/h, 120 m3/2h, etc..).

A ce jour, 176 points d'eau (bornes, poches, étangs...) couvrent le territoire.

Le schéma référence 488 points supplémentaires à créer. Chacun de ces 488 projets fait l'objet d'une fiche descriptive de localisation, de zone à couvrir et de caractéristiques techniques.

L'analyse sur le débit du réseau d'eau a aussi permis de définir que 109 points d'eau incendie peuvent être aménagés sur ce réseau.

Une vaste opération pluriannuelle va désormais s'engager pour déployer ce schéma qui nécessitera un certain nombre d'acquisitions foncières puisque dans bon nombre de situations, seule la pose d'une poche d'eau est envisageable.



Description

Caractéristiques

N°	Altitude	ERP	Superficie	Population	Distance	Zone	Point	Protections	Plan
1	100	Non	1000	100	100	1	1	1	1

Conclusion

Mise en place d'un PEI d'une capacité de 30 m3 minimum afin de couvrir 7 bâtiments. Le PEI devra se situer à une distance maximale de 500 m des bâtiments d'habitation.

La problématique de l'acquisition foncière se pose d'une manière délicate.

ON FAIT LE POINT !

Le plan local d'urbanisme de Soulevre en Bocage vient poser les règles pour vos demandes de travaux sur votre bien immobilier.

Pas simple de parfois s'y retrouver entre le permis de construire (PC) et la déclaration préalable (DP).

Nous vous présentons de façon schématique les cas les plus courants. En fonction du zonage de votre parcelle, la demande peut s'avérer différente.

REPLACEMENT DE LA COUVERTURE / TOITURE = DP

TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN HABITAT

Quelle que soit la superficie = DP

Changement de destination + travaux de modification de façade ou de la structure porteuse du bâtiment = PC

FENÊTRES DE TOIT ou
Panneaux photovoltaïques
sans création de surface = DP

ABRI DE JARDIN/PERGOLA
entre 5 m² et 20 m² = DP
> 20 m² = PC



CRÉATION OU CHANGEMENT DE MENUISERIES

Fenêtres, portes, volets,
portes de garage... = DP

PISCINE

Bassin non couvert :
superficie > 10 m² et < 100 m² = DP
superficie > 100 m² = PC
Bassin couvert :
Hauteur de l'abri > 1,80 m = PC

EXTENSION DE BÂTIMENT

Nouvelle pièce, garage, véranda, etc...

En zone urbaine : superficie < 40m² = DP

En zone urbaine : superficie > 40m² = PC

En zone non urbaine : superficie < 20 m² = DP

En zone non urbaine : superficie > 20 m² = PC

RAVALEMENT DE FAÇADE

Peinture, pose de bardage... = DP

CLÔTURE / PORTAIL = DP

Dans tous les cas et afin de vous éviter toute demande infructueuse, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie déléguée avant tout dépôt de demande d'urbanisme pour vérifier que votre projet est envisageable en fonction du zonage de votre parcelle (U, Ua, Ub, A, N...)

Dans quel cas avez-vous besoin d'un recours à l'architecte ?

CONSTRUCTION NOUVELLE soumise à PC	En droit commun	En zone U du PLU
	surface de plancher inférieure ou égale à 150 m ²	PC sans architecte
surface de plancher supérieure à 150 m ²	PC avec architecte	



EXTENSION sur une construction existante INFÉRIEURE OU ÉGALE À 150 m ² de surface de plancher		En droit commun	En zone U du PLU
Si la surface de plancher future, après extension, est inférieure ou égale à 150 m ²	Extension d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m ²	Déclaration préalable	
	Extension d'une surface de plancher et d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² et inférieure ou égale à 40 m ²	PC sans architecte	Déclaration préalable
	Extension supérieure à 40 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol	PC sans architecte	
Si la surface de plancher future, après extension est supérieure à 150 m ²	Extension d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m ²	Déclaration préalable	
	Extension d'une surface de plancher et d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² et inférieure ou égale à 40 m ²	PC avec architecte	
	Extension supérieure à 40 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol	PC avec architecte	

EXTENSION sur une construction existante SUPÉRIEURE À 150 m ² de surface de plancher	En droit commun	En zone U du PLU
Extension d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m ²	Déclaration préalable	
Extension d'une surface de plancher et d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² et inférieure ou égale à 40 m ²	PC avec architecte 	Déclaration préalable
Extension supérieure à 40 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol	PC avec architecte 	

Evènements

INAUGURATION DU BOURG DE LA FERRIERE-HARANG

Le samedi 5 mars 2023, sur invitation de M. le maire de Soulevre en Bocage, Alain DECLOMESNIL et de M. le maire délégué de la Ferrière Harang Edward LAIGNEL, Mme la sous-préfète de Vire Stéphanie LEFORT, Mme la sénatrice Sonia de la Prôvoté, M. le président du Conseil départemental du Calvados Jean-Léonce DUPONT, Mme la vice-présidente du Conseil régional de Normandie et présidente du SDEC énergie Catherine GOURNAY-LECONTE, Mme Valérie DESQUESNE et M. Marc ANDREU-SABATER vice-

présidents du Conseil départemental du Calvados et M. le conseiller départemental Régis DELIQUAIRE, sont venus inaugurer le nouveau bourg de la Ferrière-Harang. (détails dans le bulletin n°12).

Ce fut l'occasion pour M. Richard Chatel de recevoir la médaille d'honneur régionale, départementale et communale argent pour ses services à la commune en tant qu' élu depuis 2001, décoration qu'il a reçue de Mme la sous-préfète.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Mercredi 29 mars 2023, la commune de Soulevre en Bocage, représentée par M. le maire Alain DECLOMESNIL, et la Caisse d'Allocations Familiales, représentée par le président du conseil d'administration, M. Philippe GUILBERT, ont signé la Convention Territoriale Globale (CTG) des services aux familles pour la période 2023-2027.



Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire communal
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/ besoin
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Les objectifs partagés au regard des besoins :

- ☞ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- ☞ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les Jeunes:
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- ☞ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement:
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne;
- ☞ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle:
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI À CARVILLE EN IMAGES



FÊTE DE LA MUSIQUE



Cette fête de la musique fut une réussite.

La fréquentation a été remarquable et nous avons eu beaucoup de chance que le temps soit avec nous.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles du comité des fêtes de St Martin des Besaces, mais aussi aux bénévoles des communes de Montbertrand, Carville, St Ouen des besaces et la Graverie.

Nous avons eu beaucoup de montage, manutention et chaleur, et heureusement que les 40 bénévoles étaient présents. Merci aussi aux commerçants de St-Martin-des-Besaces et plus particulièrement Mr HERVIEU, charcutier, et Mme JOUENNE, boulangère, pour leurs aides précieuses.

Le public a pu écouter la chorale "Soulevre en chœur" des AMS qui a ouvert l'évènement des 19h30 sous la halle, avec un nouveau répertoire.

Ensuite l'harmonie des AMS a joué quelques morceaux.

Sur la scène sonorisée, les élèves de l'atelier piano des AMS ont joué plusieurs morceaux dont certains à 8 mains. C'était sympa d'avoir de jeunes élèves sur scène.

Ensuite "Fanfarons!", la fanfare des AMS, a déambulé et joué dans différents endroits de la place.

Sur la scène, la chorale des AMS "Punky Brewster" a chanté durant une heure et ravi le public.

Un musicien "surprise", Patrick, a joué quelques morceaux guitare et chant en solo.

Puis, pour finir, "Gégé et son orchestre" a interprété des chansons françaises et anglaises.

BESOIN D'UN PASSEPORT OU D'UNE CARTE D'IDENTITÉ



Depuis le mois de février, la commune de Souleuvre en Bocage a ouvert un nouveau service pour réaliser vos titres d'identité (carte d'identité et/ou passeport).

Depuis le 10 juillet 2023, vous pouvez

prendre rendez-vous en ligne via le site internet de la commune sur www.souleuvreinbocage.fr.

Un parcours intuitif et facile pour vous permettre de prendre rendez-vous de n'importe où.



Avant cette prise de rendez-vous en ligne, nous vous conseillons de faire dans un premier temps votre pré-demande de titre d'identité sur le site internet de l'ANTS afin de pouvoir renseigner le numéro de pré-demande lors de la prise de votre rendez-vous. Avec cette pré-demande en ligne, votre rendez-vous durera moins longtemps.

Vous rencontrez des difficultés, vous êtes mal à l'aise avec l'informatique, ne vous inquiétez pas ! Notre équipe d'agents d'accueil de la Maison France Service est là pour vous aider dans vos démarches.

N'hésitez pas à les contacter au 02.31.69.58.58. Elles se feront un plaisir de vous guider.

Tu as 16 ans : n'oublie pas ton Recensement citoyen



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16^{ème} anniversaire, dans les 3 mois qui suivent.

Après avoir fait votre recensement citoyen :
Vous obtenez une attestation de recensement.

Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^{ème} anniversaire.

Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire et pourrez alors voter.

Si vous êtes mineur, vous pouvez faire la démarche seul ou vous faire représenter par l'un de vos parents. Si vous êtes majeur, vous pouvez faire la démarche seul.

Rendez-vous dans votre mairie déléguée avec :

- ☞ votre carte nationale d'identité ou passeport valide
- ☞ le livret de famille à jour
- ☞ un Justificatif de domicile

Les ORDURES MÉNAGÈRES

Vous avez sûrement déjà retiré vos rouleaux de sacs poubelles blancs pour 2023 et vous n'en avez reçu que 3 rouleaux sur les 5 habituellement distribués.

La mise en place du nouveau système de collecte étant retardé, vous pouvez passer à votre mairie déléguée récupérer les 2 rouleaux complémentaires.



RAPPEL : lorsque la semaine compte un jour férié, les collectes sont décalées d'un jour à compter du jour férié. Par exemple, si le jour férié est un mercredi, il n'y a pas de ramassage le mercredi et la collecte est décalée comme suit :

Les collectes du mercredi sont réalisées le jeudi.

Les collectes du jeudi sont réalisées le vendredi.

Celles du vendredi, sont réalisées le samedi

Le SYNDICAT D'EAU DES BRUYÈRES



Le Préfet du Calvados a arrêté un projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de Saint-Sever, du syndicat de production d'eau potable de la Sienne et de l'EPIC de Vire Normandie.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le nouveau syndicat d'eau s'appellera "Syndicat des eaux du bocage virois".

Il exercera les compétences production et distribution de l'eau et assainissement collectif et non collectif.

De plus amples informations vous seront communiquées dans le prochain bulletin municipal.

Relance de L'OPÉRATION D'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Celle ci débutera le 28 septembre 2023, jusqu'à épuisement du montant dédié, il vous suffira juste de remplir le formulaire de demande en ligne sur "www.calvados.fr".

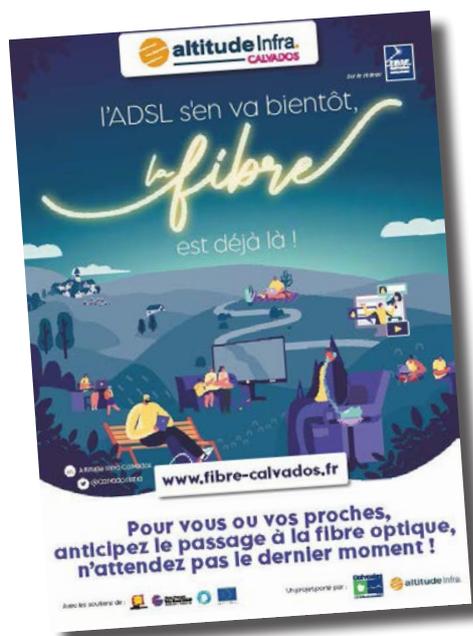
Vous recevrez un bon d'échange à remettre à un revendeur de cycles partenaire de l'opération DANS LE CALVADOS. L'aide apportée est de

200. 400 ou 600 €uros selon vos revenus, elle est directement déductible de l'achat à votre vélociste.

Il n'y en aura pas pour tout le monde l'enveloppe est de 3m€ non reconductible.



Se RACCORDER à LA FIBRE



Pour retrouver toutes les informations sur le réseau Fibre Calvados Normandie mais aussi pour faire des demandes auprès d'Altitude Infra, rendez-vous sur : <https://www.fibre-calvados.fr/> (dans Aide et contact)

Pour souscrire :



Prenez simplement contact avec votre opérateur, et demandez lui de passer à la fibre. (numéro de téléphone sur votre facture Adsl). Il s'occupera de toutes les formalités et conviendra d'un rendez-vous de raccordement à votre domicile.

Ou changer d'opérateur :

- 01 Testez votre éligibilité sur www.fibre-calvados.fr
- 02 Sélectionnez l'opérateur de votre choix. La liste des opérateurs est à retrouver sur www.fibre-calvados.fr
- 03 Convenez d'un rendez-vous pour procéder au raccordement fibre de votre domicile.



Pour préparer votre raccordement :



Scannez ce QRCode pour vous rendre sur www.fibre-calvados.fr



**Vous en ferez bien plus avec la fibre !
N'attendez plus !**

LE GOÛTER PARTAGÉ

A la rentrée 2023, la prestation de service d'accueil périscolaire (garderie) va évoluer afin d'intégrer le "goûter partagé" sur tous les lieux d'accueil.

La commission Politique éducative s'appuie sur le projet éducatif qu'elle a rédigé pour mettre en musique les valeurs qu'elle souhaite défendre sur les temps périscolaires (temps de garderie et pause méridienne à l'école) et sur l'accueil de loisirs RECREA.

A travers ce document, les élus de Souleuvre souhaitent proposer aux enfants des temps de partage, d'équité et de bienveillance. La commune a la responsabilité de leur proposer des repas équilibrés et d'éduquer nos enfants au bien manger.

Le constat était fait que les élèves de nos écoles n'avaient pas tous accès à un goûter après l'école et que pour la grande majorité, ce goûter n'était pas équilibré. Aussi, pour permettre à tous de vivre un temps collectif convivial, et partager un repas qui soit le même pour tous, de saison, équilibré et en priorisant les approvisionnements locaux, le conseil municipal a voté favorablement l'instauration d'un goûter fourni par la commune pour tous les élèves qui fréquentent les accueils périscolaires de nos écoles (hors surveillance des enfants prenant le bus).

Les tarifs vont par conséquent être appliqués de la façon suivante :

Chers parents, n'oubliez pas qu'à partir de 18h30, tout retard sera facturé en supplément sur la base de 4 € le ¼ d'heure. Maéva.

J'arrive le matin entre 7h30 et 8h, mes parents paieront 1,80 €

Ma mamy me dépose le matin après 8h, ça coutera 1€ à ma maman.

Je m'amuse ici jusqu'à 18h avec mes copains. Je partage aussi un goûter équilibré que Maéva nous distribue. ce sera facturé 2,80 € à mes parents.

Je ne prends pas le bus pour rentrer chez moi. Mon papa vient me chercher le soir après l'école avant 17h30. En attendant, Maéva me donne un goûter équilibré. Mon papa paiera 2 €.

Je pars toujours entre 18h et 18h30 et je profite d'un bon goûter partagé avec mes amis pour seulement 3,60€



TRANSPORT SCOLAIRE

Vous avez jusqu'au 31 juillet (Au-delà, une majoration de 20€ sera appliquée) pour inscrire votre enfant au transport scolaire sur : <https://transport-scolaire.normandie.fr>.

Le tarif appliqué pour les élèves de maternelle et en élémentaire est de 65€ pour l'année.

Pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500 € mensuels, sur justificatif, le tarif est de de 37,50 €.

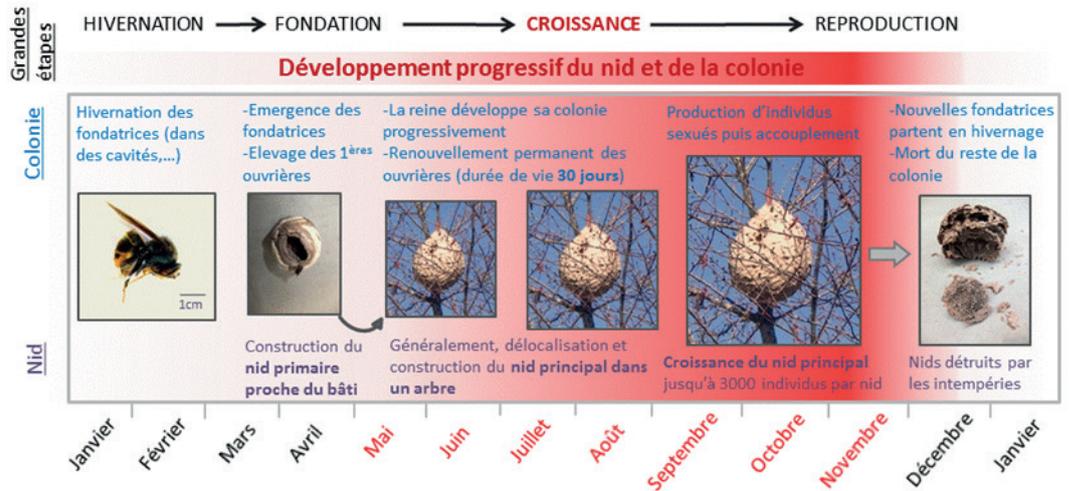
Pour les enfants inscrits à compter du 1^{er} février 2024 pour l'année scolaire 2023-2024, les montants sont minorés de 50%.

Les circuits des écoles primaires et du collège seront publiés sur le site internet de la commune et affichés fin aout 2023.

Le Frelon asiatique

Prévention

Cycle de vie annuel du frelon asiatique



Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, contactez votre mairie déléguée afin que le référent de la FREDON puisse constater et déclarer votre nid et que l'intervention d'un professionnel soit prise en charge financièrement par la commune.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

OBSERVATOIRE DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES FREDON FRANCE

Chenilles de Processionnaires du pin et du chêne

Processionnaire du pin
Entre janvier et avril

Processionnaire du chêne
Entre mai et juillet



NE PAS TOUCHER !

Les poils urticants de ces chenilles peuvent provoquer des symptômes parfois graves chez l'Homme et certains animaux : rougeurs, démangeaisons, difficultés à respirer, larmolement...

Toutes les chenilles poilues ne sont pas dangereuses pour la santé

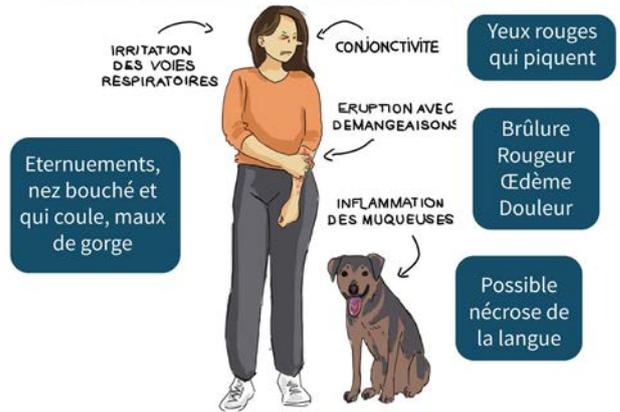


Comment les reconnaître, où se trouvent-elles, quels sont les risques pour notre santé ?

chenille-risque.info

Leurs impacts

Sur la santé humaine et animale



En cas de symptômes contactez médecin ou un centre antipoison, si difficultés respiratoires appelez le 15 ou 112 sans délais.

Sur les arbres



Défoliation

Croissance ralentie

Arbre plus sensible (attaques d'insectes, maladies, changements de température, sécheresse)

100 ans en 2023

Yvonne VILLIÈRE

Yvonne Moisseron est née le 13 janvier 1923. Elle a passé sa vie à la Ferrière Harang, comme agricultrice. Elle s'est mariée avec Albert Villière et ils ont habité dans le village de La Vallée où elle a beaucoup travaillé et élevé ses enfants.

A la retraite, elle s'est installée dans l'ancienne gare de la Ferrière, acquise en 1993. Depuis quelques temps, ne pouvant rester seule, elle est hébergée chez ses enfants et a fêté cette année ses cent ans, entourée de sa famille.



Odette JAMET

Aux Demeures Gaston de Renty, EHPAD au Bény Bocage, Odette JAMET fêtait son centième anniversaire le 19/06/2023, en compagnie de ses fils Michel et Claude, de leurs épouses, d'une partie des six petits-enfants et de ses deux arrière-petits-enfants. « C'est grâce à elle si nous sommes unis. Elle a toujours entretenu les liens et tenu aux réunions de familles » se félicitent aujourd'hui ses proches. "Elle a son cerveau qui fonctionne très bien (et elle est gourmande)".



Le Carnaval de la Graverie revient en 2024.
Pour ce faire, l'association recherche des jeunes filles de SOULEUVRE EN BOCAGE, nées entre 2004 et 2009 pour l'élection de la prochaine MISS CARNAVAL 2024 et ses 2 Dauphines.
Pour participer à cette belle fête, contacter l'association au 06.87.79.20.83 ou par mail comite.carnaval14350@gmail.com

Samedi 9 septembre 2023
de 10h à 13h

Fête des Annos

TU CHERCHES UNE ACTIVITÉ POUR CETTE NOUVELLE RENTRÉE !

VIENS RENCONTRER LES ASSOCIATIONS DE SPORT ET DE CULTURE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

Gymnase de la Graverie
14350 Souleuvre en Bocage
Pour tous renseignements contactez le 06 63 80 90 67

Conte

2 août 2023 à 20h30

La Marche des conteurs

Le Béný Bocage

Une trentaine de conteurs et de conteuses marchent sur un territoire, racontent tous les soirs dans les villages traversés. La Marche des conteurs se veut une aventure humaine qui s'inscrit dans la rencontre et le partage.

Venez écouter les histoires des conteurs du côté du presbytère à Béný-Bocage et à la poterie Trompe-Souris à Montamy (spectacle en extérieur, repli en intérieur en cas de pluie). Gratuit

Musique

18 novembre 2023 à 20h30

Badass, Bluegrass

Le Béný-Bocage

Les Badass se sont un jour « méchamment » entichés du bluegrass, musique acoustique de la région américaine des Appalaches.

Les racines mixtes écossaises, irlandaises et afro-américaines du genre rejouissent de toutes parts, et à tous moments. Les Badass, profondément inspirés et vivifiés par cette musique polymorphe, habitent joyeusement ces contrées sauvages et romantiques à la fois.

8 €/adulte et 5 €/enfant.



CABARET

20 janvier 2024 à 20h30

Soirée Cabaret

à St Ouen des Besaces

La soirée cabaret est une scène ouverte avec des habitant.e.s de Soulevre en Bocage. Sur cette scène des chansons, des contes, de la musique, du théâtre !
Gratuit.

THÉÂTRE

15 Octobre 2023

Mes Poissons

Saint-Martin-des-Besaces

Petits Poissons... est un spectacle pour les tout-petits, basé sur le conte polynésien « La guerre des poissons ». Un univers poétique qui embarque les petits spectateurs faire un tour sur un océan imaginaire à la rencontre des petits poissons et autres créatures marines.

Spectacle de 20 min adapté pour les plus jeunes. Deux représentations (matin et après-midi) avec des jauges réduites adaptées aux plus petits. Entrée 5€



CHAN T

18 novembre 2023

Locustelle

à la Graverie

Plus de 100 Choristes et leurs musiciens seront sur la scène de La Graverie, samedi 18 novembre 2023 pour un concert en avant-première du tout nouveau spectacle Locustelle !

Avec des chanteurs toujours plus passionnés et sous la direction de Henri Germond, vivez avec nous, pendant 2 heures, les plus beaux moments de la chanson française.

En reprenant des tubes d'aujourd'hui comme ceux de Mentissa, Clara Luciani, Kendji Girac, Maître Gims, Amir ou des incontournables tels que Goldman, Dion, Pagny, Ferrat, impossible de ne pas trouver du plaisir dans ce spectacle authentique et optimiste pour l'avenir ! »



Le RPE

LE RELAIS PETITE ENFANCE C'EST QUOI ?

Le RPE part à la rencontre des enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ou parents lors des matinées d'éveils sur 4 communes du territoire de Souleuvre en bocage selon un programme : Le Tourneur, Campeaux, Le Béný Bocage et Etouvy.

En ce début d'année 2023, le relais a pu mettre en place des activités variées comme des activités manuelles, du transvasement, des jeux de construction, de la motricité ... en tenant compte des saisons, des fêtes de l'année et de l'évolution des enfants ... Mais aussi des activités particulières grâce à des intervenants extérieurs avec de l'éveil musical, des ateliers cirque et des sorties à la chèvrerie de la Saffrie ou encore des animations en partenariat avec la bibliothèque de Le Beny bocage et le centre de loisirs RECREA.



Le RPE c'est aussi des temps collectifs pour les assistantes maternelles et les parents avec des soirées thématiques. En ce début d'année, les assistantes maternelles ont pu participer à des ateliers couture où elles ont pu créer un cube sensoriel.

Le RPE se tient à votre disposition du lundi au vendredi par mail, par téléphone ou sur RDV que vous soyez assistantes maternelles ou garde à domicile, futurs parents ou parents employeurs... Le relais est là pour vous écouter sur toutes vos interrogations en lien avec votre profession ou votre rôle de parents, pour vous informer sur les modes d'accueil disponible sur le territoire, pour vous renseigner sur les droits et obligations d'un contrat de travail....



FOCUS SUR... LA MOTRICITÉ LIBRE

La motricité libre ne date pas d'hier mais des années 60, développée par la pédiatre hongroise Pikler et largement reprise par les professionnels de la petite enfance.

La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre de découvrir son corps et d'explorer ses capacités. Il se développe à son rythme et en toute confiance.

L'enfant devient acteur de son développement mais il n'explore jamais le monde seul. Le rôle de l'adulte est d'accompagner chaque étape en suivant son rythme et en créant un environnement favorable à ses apprentissages. L'adulte met en place une observation vigilante pour savoir où il en est dans son développement.

Chez les petits, il faut privilégier un espace au sol adapté sur des tapis en évitant les transats, cales bébé ... Il est donc libre de bouger, explorer l'espace, saisir des objets et les relâcher, d'éveiller ses sens avec des jeux des textures différents, des jeux sonores ... Il ne faut pas le contraindre à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre ou se défaire tout seul.

Chez les plus grands, l'adulte met à sa disposition des jeux « en libre-service » en fonction de son développement pour l'aider à progresser dans la motricité globale et dans la motricité fine.

Au quotidien, la motricité libre se traduit par une attitude réfléchie, un espace sécurisé, un matériel adapté à l'enfant.

Ce sujet vous intéresse ou vous intrigue, le RPE vous propose une première soirée d'information avec une ergothérapeute le **MARDI 10 OCTOBRE** à la mairie de Souleuvre en Bocage.

LE BABY' HOUR

LE rendez-vous pour tous les futurs parents

Préparez l'arrivée de bébé en toute sérénité !

LE RELAIS PETITE ENFANCE ET LE POINT INFO 14 FRANCE SERVICES

vous proposent un moment

« D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES DANS LE CADRE DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES »

LE MARDI 17 OCTOBRE A 18H30
à la Mairie de Souleuvre en Bocage

2, Place de la mairie - Le Béný-Bocage.
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

Pour tous renseignements contactez-nous au 02.31.69.58.58

Le RPE vous réserve encore des surprises dans son futur programme de septembre à décembre 2023. Il sera disponible durant l'été sur le site internet et par mail sur demande au RPE.

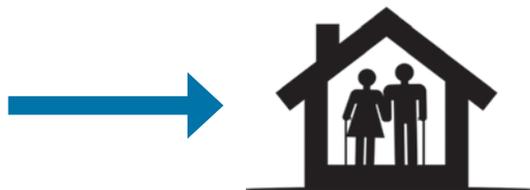
LE CCAS PROPOSE DES ACTIVITÉS À DESTINATION DES SÉNIORS :

Des **ATELIERS NUMÉRIQUES** sont prévus à l'automne. Les dates ne sont pas encore définies. 5 séances de 3 h seront proposées pour apprendre les bases de l'informatique. 2 ateliers sont prévus : un le matin et un l'après-midi.

Au vu du coût de l'activité pour le CCAS, les ateliers pourront être mis en place uniquement si 20 personnes sont inscrites. En dessous, l'activité n'aura pas lieu.

Pour seulement 50 € par personne pour les 5 séances, venez vous initier à l'informatique.

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà **s'inscrire auprès du CCAS au 02 31 68 63 18 ou 06 07 65 21 37.**



Une **CONFÉRENCE** avec une **ERGOTHÉRAPEUTE** aura lieu le **17/10/2023 à 15h à la salle des fêtes de Le Bénv Bocage**. Cette conférence sera l'occasion de présenter le métier et les aides techniques et préconisations pour **l'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT POUR LES SÉNIORS**.



SOPHROLOGIE : Un cycle a repris en mars et s'arrêtera en juillet. L'animatrice ne souhaitant pas continuer pour raisons personnelles, le CCAS est à la recherche d'une nouvelle animatrice. Des contacts sont en cours. De nouveaux ateliers seront certainement proposés en septembre. Une communication sera faite ultérieurement.

ATELIER MÉMOIRE : Un nouveau cycle aura lieu début janvier 2024.



SERVICE CIVIQUE

Le CCAS est à la **RECHERCHE D'UN SERVICE CIVIQUE** (jeune de 18 à 25 ans) à compter de septembre pour visiter les personnes isolées à leur domicile, faire du portage de livre, ... 24H/semaine. Avoir le permis et un véhicule. Déplacements sur le secteur de Soulevre en Bocage. Renseignements auprès du CCAS au 02 31 68 63 18.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

OPAH



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)

Qu'est-ce que c'est ?

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est une offre de service qui propose une ingénierie et des aides financières. Pour le territoire de Soulevre en Bocage, elle concernera l'ensemble des habitations de la commune mais s'attardera plus particulièrement sur la réhabilitation de 2 zones, dans les bourgs du Bény Bcoage et de St Martin des Besaces. Les enjeux sont les suivants :

- La lutte contre la précarité énergétique
- l'adaptation des logements au vieillissement de la population
- la réponse au parcours résidentiels
- le traitement de l'habitat dégradé
- la mobilisation du parc de logements vacants

Le programme s'étendra de 2023 à 2028.
Ce programme d'aides sera cumulable avec d'autres subventions.

Des actions de communication vont être lancées pour mieux vous informer sur ce sujet.

Par ailleurs, nous vous précisons que, dans ce cadre, un agent de l'Intercom de la Vire au Noireau sera missionné pour prendre contact avec des propriétaires occupants ou bailleurs dont le patrimoine pourrait bénéficier de ce programme.



Nouvelle activité de REFLEXOLOGIE

Le 20 octobre 2022, la commune déléguée de St Martin des Besaces a accueilli une nouvelle activité au sein de son centre bourg.

Mme Laurence EUDELIN, réflexologue certifiée et spécialisée Stress et Douleurs s'est installée dans les locaux communaux de la Poste. Elle occupe les anciens bureaux de la banque postale et jouxte l'agence postale communale.

Formée à la réflexologie plantaire occidentale, à la réflexologie plantaire énergétique, à la réflexologie palmaire (mains), faciale (visage) et crânienne, elle pratique en complémentarité de la médecine conventionnelle et des soins paramédicaux.

Elle est formée à la prise en charge spécifique des personnes soignées en cancérologie et des personnes très algiques atteinte de fibromyalgie ou de pathologies chroniques telles que Alzheimer, Parkinson et autres.

La réflexologie est utilisée pour ses effets en détente et relaxation mais aussi pour renforcer l'effet des thérapeutiques ou pour en limiter les effets indésirables. Cette technique manuelle de toucher et d'acupression soulage les douleurs, les inflammations aiguës ou chroniques, les troubles digestifs, circulatoires ou lymphatiques. Elle renforce l'immunité et améliore la qualité du sommeil.

Sur RDV uniquement :
- du lundi au vendredi de 8h à 19h00
- le samedi matin de 9h à 12h.

Laurence EUDELIN
Réflexologue certifiée C.S.R et F.I.R.M.A
Spécialisée Stress et Douleurs
06 88 59 89 93
laurence.eudeline@gmail.com

